



PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
09 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Frédéric LECLERCQ, Christine GRUERE-DUBREUIL, Loren PARIS, Renaud MAURER, Julien GAUTHEY,

Secrétaire de séance : Aurore COUTHIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ VEOLIA - devis : pose d'un poteau d'incendie
- ✓ SICECO - devis : changement de sources sur les luminaires Route des Vergelesses
- ✓ Projet de location parcelle à planter en Belles Filles
- ✓ ONF : devis travaux forêt communale
- ✓ Fonds de concours : plateforme ADS
- ✓ Futur bail « La Grappe »
- ✓ Occupation de la salle Louis Pavelot par la Commune de Savigny les Beaune : convention de mise à disposition
- ✓ Recensement de la population en janvier 2025 - agent recenseur
- ✓ Organisation du 14 juillet
- ✓ Questions et informations diverses :
 - Courrier de Mr Sébastien Denis suite à demande à déclaration préalable de travaux : DP B0005
 - Démission d'un conseiller municipal
 - Présentation du projet de rénovation Maison Copeau

1°) Démission de Monsieur Hervé Dumoulin

Le Maire informe de la démission de Mr Hervé Dumoulin, Conseiller Municipal, suivant courrier reçu en date du 11 juin 2024.

Le Maire a accepté la démission et transmis le courrier en sous-préfecture suivant la procédure habituelle. Le Maire remercie Mr Dumoulin pour son implication dans la gestion des bois communaux en ayant été désigné comme représentant de la Commune auprès de l'Onf par le Conseil en 2020. Mr Daknoff est informé de la démission.

2°) Projet de rénovation de la Maison Jacques Copeau

Ivan Grinberg présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Maison Jacques Copeau.

Faisant suite à la consultation de 3 cabinets d'architectures, le choix retenu s'est porté sur le cabinet d'architecture Forall qui prend en compte le triple ancrage mémorial, relationnel et territorial en respectant le jardin et la Maison. L'objectif est de développer une connexion entre l'espace paysager, l'espace du bâtiment actuel et le nouvel espace de travail pour les artistes et les stagiaires.

Le projet est presque finalisé avec un dépôt du permis de construire dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Le Conseil ne présente pas de remarques sur le projet qui respecte l'environnement, la typologie des lieux et son intégration dans le village.

3°) VEOLIA - devis : pose d'un poteau d'incendie

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de VEOLIA concernant la pose d'un nouveau poteau incendie situé « Chemin des Vignes Blanches » pour un montant de 4 522,25 € TTC. En effet, l'implantation d'un poteau incendie est nécessaire en raison de l'absence de défense incendie sur cette partie du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, accepte le devis de VEOLIA.

Le Maire précise que suite à la demande de permis de construire du Domaine Boudier PC B0006 pour la construction d'un cuverie « Chemin des Vignes Blanches » (PC accordé le 30/05/2024), Mr Boudier prévoit l'implantation d'une réserve incendie (PEMA) de 120 m³ sous la zone de son auvent.

4°) SICECO : changement de sources sur les luminaires - Demande du fonds de concours

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de prévoir progressivement le changement des sources sur les luminaires du village.

Cette prestation relève du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Le SICECO propose le changement de 43 luminaires.

Le Maire présente le devis estimatif transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 4 059,61€ avec une contribution pour la commune évaluée à 3 051,59 €

La Commune sollicite la demande du fonds de concours

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Demande au SICECO la réalisation des travaux de changement de sources sur les luminaires suivant présentation du devis réf CS/037/E pour un montant total de 4 059,61 €. Reste à charge pour la commune 3 051,59 €.**
- ✓ **Demande le financement par fonds de concours auprès du SICECO.**

5°) Projet de location parcelle à planter en Belles Filles

Christine Gruere-Dubreuil informe les membres du Conseil qu'il s'avère nécessaire de réfléchir aux conditions du futur bail proposé pour la location de la parcelle « Sous Bois de Noel et Belles Filles » d'une surface de 43 a.

La recherche du preneur sera limitée aux viticulteurs de Pernand exclusivement. La prochaine réunion du Conseil définira les conditions de l'appel d'offre ainsi que les conditions du bail proposé.

6°) ONF : devis travaux forêt communale

Le Maire présente le devis de l'ONF des travaux en forêt communal pour un montant total de 1 437,43 € TTC concernant la maintenance du cloisonnement sylvicole ainsi que son dégagement manuel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte le devis de l'ONF.

Une visite sur le terrain sera prévue en présence de Mr Daknoff avec l'ensemble du Conseil.

7°) Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération au titre de l'Autorisation des Droits de Sols (ADS)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols ADS- de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

A ce titre, la Commune doit régler la somme de 6 074,87 € au vu des documents d'urbanisme traités pour l'année 2023 soit 53 dossiers instruits.

Ce nombre de dossiers montre la vitalité de Pernand-Vergelesses et l'attachement de ses habitants au village.

Le Conseil Communautaire ayant reconduit l'attribution d'un fond de concours aux communes utilisatrices de cette plateforme et conformément au règlement d'intervention de la CABCS, il convient de déterminer l'équipement sur lequel sera appelé le versement de ce fond de concours.

➤ Après examen, le Conseil Municipal sollicite le versement du fonds de concours ADS d'un montant de 1 435,80 € pour l'année 2023 – équipement bâtiment public « réfection de la salle Pavelot »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR, 0 Contre, autorise le Maire à solliciter le fond de concours de la CABCS.

Le reste à charge pour la Commune est ainsi ramené à 4 639,07 €. Le Maire informe que la Commune récupère également la taxe d'équipement local sur les dossiers de permis de construire.

8°) Futur bail « La Grappe »

Le Maire présente le projet de bail commercial devant être établi avec l'Association Pernand-Passionné.

La question se pose du coût des travaux à venir.

Le Conseil ne souhaite pas que de gros travaux soit réalisés en raison d'autres priorités budgétaires sur les bâtiments.

Le projet de bail sera transmis au Notaire de l'Association pour avancer sur le dossier.

Le Maire rappelle qu'actuellement Mr Schmutz n'a ni remis de document en Mairie indiquant une fin d'activité commerciale du Café La Grappe ni dénoncé son contrat de location.

9°) Occupation de la salle Louis Pavelot par la Commune de Savigny les Beaune : convention de mise à disposition

Faisant suite à la demande de la Commune de Savigny les Beaune de pouvoir occuper temporairement la salle Louis Pavelot pour les associations de Savigny, et après visite de la salle, il s'avère que 3 associations pourront venir sur Pernand (Danse, Gym, Yoga) : mardi – mercredi – jeudi.

Les Associations de Pernand-Vergelesses restent prioritaires toute l'année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De fixer le prix à 75 € (soixante quinze euros) pour cette occupation partielle de la salle par semaine**
- ✓ **Le montant sera facturé à la Commune de Savigny les Beaune**
- ✓ **Le Maire est autorisé à rédiger une convention afin de formaliser les jours et les horaires d'occupation de la salle par les associations de Savigny.**

10°) Recensement de la population en janvier 2025 - agent recenseur

Le Maire informe le Conseil que suite à la parution de l'annonce pour rechercher un agent recenseur, actuellement nous n'avons pas eu de réponse. Une nouvelle relance de candidature sera effectuée afin de trouver rapidement un agent recenseur pour le village.

11°) Organisation du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide qu'en raison du temps très incertain pour le 13 juillet, le repas et le concert se dérouleront à la salle Louis Pavelot.

Virginie Léger détaille l'organisation des 2 journées.

12°) Questions et informations diverses

• **Courrier de Mr Sébastien Denis suite à demande à déclaration préalable de travaux : DP B0005**

L'Architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable avec prescriptions concernant l'ouverture d'une fenêtre et le changement des menuiseries de la maison 22 Rue de Frétille de M Sébastien Denis.

Celui-ci, par LRAR réfute les prescriptions cosignées par le Maire.

Après concertation entre la Mairie et L'ABF, 'Les travaux engagés sont régularisables sous réserve de préciser et d'harmoniser la teinte des portes, fenêtres et volets'.

M Denis devra déposer une nouvelle demande de travaux dans ce sens.

• **Réfection de la toiture de l'école**

Le service Plateforme ressources sera chargé de suivre le dossier administratif en déposant les demandes de subventions que la Commune pourra solliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire propose de clore la séance. La séance est levée à 20h30.